



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 24 novembre 2023

Procès-verbal N°26/11/2023

Le 24 novembre 2023, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Antoniotti Danièle, Bruyère-Isnard Thierry, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Rio Jean-Luc, Rodier Muriel, Seraidarian Nathalie, Margotton Magalie, Solignac Michelle.

Absents excusés : Ambrosino Eric, Blanchart-Dabrowsky Noémie, Bernard Julien, Jean Brundo, Chalvet Cathy, Delorme David.

Procurations :

Chalvet Cathy à Joanne Dusautoir, Ambrosino Eric à Thierry Laurant, Jean Brundo à Thierry Bruyère-Isnard, Julien Bernard à Muriel Rodier. David Delorme à Jean-Luc Rio.

la séance s'est tenue en présence du public et en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie

ORDRE DU JOUR après modification :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 15 septembre 2023
- 3- Délibération concernant les demandes de subventions en lien avec la construction du pôle santé
- 4- Délibération concernant la désignation d'un coordonnateur communal dans le cadre du recensement 2024
- 5- Délibération concernant le recrutement de 3 agents recenseurs dans le cadre du recensement 2024
- 6- Délibération concernant Décision Modificative budgétaire N°2 budget de l'eau et assainissement
- 7- Délibération concernant Décision Modificative budgétaire N°2 budget général
- 8- Délibération concernant le remboursement des transports scolaires dans le cadre du regroupement pédagogique Banne/Saint Paul le Jeune
- 9- Délibération concernant l'exploitation par l'ONF de deux parcelles communales
- 10- Information concernant les travaux de rénovation du réseau d'eau au Frigolet
- 11- Information concernant les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune
- 12- Information concernant les festivités de fin d'année
- 13- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est 9, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations au nombre de 5.

Monsieur le maire souhaite rajouter le point suivant :

Décision modificative sur le budget de la commune. Ce point sera traité en point 7 et une délibération concernant l'exploitation de deux parcelles forestières communales (point 9)

Il rappelle que la séance est ouverte au public en plus de sa diffusion en direct, sur Facebook live.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour en intégrant une délibération concernant décision modificative sur le budget général de la commune (point 7) et une délibération concernant l'exploitation de deux parcelles forestières communales (point 9)

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

2- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 15 septembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal a été transmis à tous les conseillers municipaux ; Après avoir demandé si des remarques ou des erreurs sont à signaler , il soumet à l'approbation le procès-verbal.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

3- Délibération concernant les demandes de subventions en lien avec la construction du pôle santé

Monsieur le maire rappelle le travail en amont de cette réunion et la concertation menée avec le Docteur Faubry et les kinésithérapeutes représentés par M Troaca. Ce projet de maison de santé s'inscrit dans le projet global de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) multi sites. Il s'agit d'un maillage territorial qui permet d'améliorer l'offre de santé sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire insiste particulièrement sur la complémentarité avec la maison de santé des Vans.

Il fait état de toutes les démarches d'information des partenaires financiers comme le Conseil Départemental, La Région Aura et l'agence Régionale de la Santé (ARS).

Monsieur le Maire précise que le projet est au stade de l'APD (Avant-projet définitif). Cet APD est nécessaire pour pouvoir demander des subventions. Il précise au travers des différents documents distribués aux membres du conseil municipal, la réglementation en vigueur.

A ce jour, un permis de construire doit respecter la RE2020 qui impose des normes en termes d'isolation thermique, entre autres.

Après plusieurs réunions avec les architectes, nous envisageons de dépasser la norme RE 2020 pour réaliser un bâtiment « passif ». Ce bâtiment « passif » permettra de réduire les coûts d'exploitation en ce qui concerne le chauffage et surtout, en été, de lutter contre la chaleur, sans avoir recours à une climatisation.

Dans un document technique, on comprend bien la différence entre la norme RE 2020 et le bâtiment « passif ». Jean-Luc Rio insiste sur ce point et sur les économies financières concernant les dépenses énergétiques avec un bâtiment « passif ».

« Cela ne concerne pas que les dépenses de chauffage...En été, nous ferons également des économies financières car le bâtiment sera conçu pour résister à de fortes chaleurs sans avoir recours à la climatisation. »

	Coût de revient en dépense énergétique
Bâtiment passif	2,29 euros/M2
Bâtiment RE 2020	5,39 euros/M2

Mais tout cela à un surcoût non négligeable.

La discussion s'engage avec les membres du conseil municipal. Ce point particulier de surcoût inquiète un conseiller municipal (Julien Bernard). En l'absence de ce dernier, Muriel Rodier, mandatée par lui, rend compte de ses inquiétudes. Est-ce que ce surcoût ne découragera pas nos financeurs ? Est-ce que ce surcoût est nécessaire ? car il faudra un amortissement à long terme ...

La technologie utilisée demandera une gestion domotique pointue. Est-ce que les utilisateurs seront assez rigoureux pour optimiser l'utilisation thermique de ce bâtiment ?

Monsieur le Maire répond à toutes ces questions pour rassurer Julien Bernard. Il pense que le surcoût du projet ne sera pas un obstacle pour les financiers. Si les financeurs pensent que ce projet est indispensable pour le maintien d'une santé de proximité pour les habitants, ils seront au rendez-vous.

Cette construction ambitieuse, nous projette à plus de 30 ans. Dans 30 ans, le plus gros problème sera de plus en plus, les très fortes chaleurs de l'été. Ce bâtiment sera adapté et le coût de l'énergie ne faisant qu'augmenter, il sera optimisé sur l'ensemble de l'année.

Concernant le photovoltaïque sur le toit du bâtiment, il faudra réfléchir au modèle économique à mettre en place, à savoir : autoconsommation, revente directe, centrale villageoise... ?

Monsieur le Maire, après avoir demandé s'il y avait d'autres remarques, propose de délibérer afin de pouvoir déposer ce dossier auprès des potentiels financeurs du projet.

M. le maire, rappelle que la collectivité, en cohérence avec le projet d'aménagement de la place de la Gare, a décidé la réalisation de locaux adaptés permettant de pérenniser la présence de professionnels de santé sur son territoire. Il précise que ce futur pôle de santé sera construit sur l'ancien quai de gare, intégrant un objectif d'exemplarité en matière de performance énergétique (bâtiment passif voire à énergie positive) et d'impact environnemental (absence d'artificialisation des sols, choix de matériaux biosourcés).

Pour mener à bien ce projet, la Commune a fait appel au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) en tant que Maître d'Ouvrage délégué, confié par convention de mandat.

Le coût de cette opération communale d'aménagement est estimé à 930 000 H.T. dont 815 070 € H.T. de travaux avec un planning d'exécution qui devrait s'étaler sur la période 2024 – 2025

Pour le financement de ce projet d'investissement, la municipalité souhaite bénéficier de toutes les subventions possibles et notamment du concours de l'État, Fonds verts, Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Ardèche et de l'Europe.

Il est précisé qu'il sera fait usage de l'application de clauses sociales dans les marchés de travaux, et que dans la mesure du possible, le bois utilisé dans les aménagements sera local, voire objet des certifications idoines, à l'appui notamment des cahiers des charges des financeurs.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

APPROUVE l'introduction de clauses sociales et de bois local dans le projet.

APPROUVE la sollicitation de financements de l'État, de la Région, du Département et de tout autre financeur potentiel pour le projet de construction d'un pôle de santé.

AUTORISE M. le maire à engager les démarches nécessaires auprès des financeurs.

Contre	Abstention	Pour
0	1	13

4- Délibération concernant la désignation d'un coordonnateur communal dans le cadre du recensement 2024

Monsieur le Maire avait précisé lors du dernier conseil municipal que nous allons effectuer le recensement en janvier 2024. Pour cela, il propose de nommer Joanne Dusautoir comme coordonnatrice communale pour les opérations de recensement de 2024

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

5- Délibération concernant le recrutement de 3 agents recenseurs dans le cadre du recensement 2024

Dans le cadre du recensement, il est nécessaire de recruter des agents recenseurs. Compte tenu du nombre d'habitations à enquêter sur la commune, Monsieur le Maire propose de recruter 3 agents recenseurs. Il propose que ces 3 personnes bénéficient d'un contrat à durée déterminée pour 6 semaines incluant les congés payés, la période de formation et les opérations de recensement sur le terrain.

Une somme forfaitaire de l'État sera versée à la commune (2 146 euros). Elle ne couvrira pas les dépenses générées par les opérations de recensement.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

6- Délibération concernant la Décision modificative budgétaire N°2 budget de l'eau et assainissement

Suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise sur la commune, à la demande du percepteur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'éteindre cette créance d'un montant de 1 865 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	1	13

Un conseiller municipal fait remarquer que cette procédure est quelque peu déroutante pour les élus et les habitants de la commune qui s'acquittent de leur facture d'eau.

7- Délibération concernant la Décision modificative budgétaire N° 2 budget général

Au cours de l'élaboration du budget 2023, nous avons créé un compte 673 pour faire face à des erreurs d'imputations et pouvoir annuler des titres. La somme prévue était de 7 000 euros. Il convient de l'ajuster à 13 000 euros. Cela n'affecte pas l'équilibre des comptes car cette dépense est également prévue en recette au compte 773.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

8- Délibération à propos de l'exploitation de deux parcelles communales par l'ONF

Monsieur le Maire donne la parole à Magalie Margotton. Elle précise que vu les difficultés pour sortir le bois des parcelles 212 et 213, elle propose de ne pas réaliser ces coupes initialement prévues, les routes départementales étant limitées en tonnage sans dérogation possible.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas réaliser ces coupes.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

9- Délibération concernant le remboursement des transports scolaires dans le cadre du regroupement pédagogique Banne/Saint Paul le Jeune

Comme chaque année, nous demandons aux parents d'élèves résidant sur la commune de Saint Paul le Jeune s'ils souhaitent que le montant du transport scolaire permettant à leur enfant d'aller à l'école de Banne dans le cadre du regroupement pédagogique, leur soit remboursé. Le montant est de 90 euros. 11 familles ont demandé le remboursement soit un total de 990 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

10- Information concernant les travaux de rénovation du réseau d'eau au Frigolet

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans le centre ancien du hameau du Frigolet sont terminés. On rappelle le montant des subventions obtenues pour ces travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

Coût total de l'opération : **98 542.50 € H.T**

Département : 39 417 euros

Agence de l'eau : 39 000 euros

L'entreprise Boyer TP a fait un travail de qualité et Monsieur le Maire invite les habitants à aller visiter un des hameaux les plus beaux de la commune de Saint Paul le Jeune !

11- Information concernant les travaux de déploiement de la fibre optique sur la commune

Les travaux avancent. Des élagages ont eu lieu sur le tracé des câbles de téléphonie actuels. Deux incidents ont eu lieu au cours de l'installation des poteaux qui se poursuit encore actuellement (rupture d'une canalisation d'eau, coupure d'un câble électrique).

Si tout va bien, l'ouverture à la commercialisation se fera au cours de l'année 2025.

12- Information concernant les festivités de fin d'année

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 3 décembre de 10h à 18h sur la place de la gare

Le repas des anciens aura lieu le mercredi 06 décembre à 12H à l'espace festif et culturel de la « Bête du Champval ».

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 06 janvier à 18h à l'espace culturel et festif de la « Bête du Champval ».

13- Informations diverses

Ce samedi 25 novembre à 14h à la médiathèque, conférence sur les plantes médicinales

Des séances de cinéma le vendredi soir.

La compagnie « Les Affamés » présentera son spectacle « Cabosse », le dimanche 18 décembre en fin d'après-midi.

Magalie Margotton souhaite souligner le travail remarquable de deux chargées de mission actuellement en poste à la communauté de communes sur les projets « Natura 2000 » et « Espaces naturels sensibles » et dont les postes vont être supprimés suite à un changement de stratégie régionale.

Monsieur le Maire apporte des précisions : La Région AURA, suite à des décisions gouvernementales, a décidé de confier au Parc des Monts d'Ardèche la gestion des zones Natura 2000. La Communauté de Communes ne peut supporter financièrement la gestion de ces deux postes. Les personnes citées doivent postuler auprès du Parc National des Monts d'Ardèche, si elles le souhaitent.

Beaucoup d'activités à la médiathèque en lien avec les contes éclatés (festival de contes) de cet été et d'autres activités en cours et à venir. Aurélie Chamard qui a pris ses fonctions il y a quelques mois, s'investit beaucoup pour faire de la médiathèque un espace convivial et ouvert à de nombreuses activités. Bravo !

Joanne Dusautoir vous donne rendez-vous vendredi 8 décembre de 9h à 12 h au point info et mardi 12 décembre dès 14 h au salon Bourdaric avec l'association Revivre pour parler des activités souhaitées en 2024 !

Deux subventions ont été attribués :

-6 452 euros pour la réfection de la route des Moulins. Nous ferons ces travaux en 2024

-3 4776 euros pour l'aménagement du cœur du village. Nous ferons ces travaux en 2024

La séance est levée à : 21H50

Le public en vision évoque plusieurs sujets

-A la question, les agents recenseurs ont-ils été déjà choisis. Monsieur le Maire répond qu'ils sont pressentis et que la délibération prise aujourd'hui lui permettra, par un arrêté, de recruter ces personnes. Suite au dernier conseil municipal nous avons eu une candidature spontanée et d'autres personnes ont été sollicitées directement. Ces trois personnes seront présentées au cours de la cérémonie des vœux de la municipalité (le samedi 06 janvier).

-A la question est-ce que vous envisagez de tailler les platanes de la place de la Gare. La réponse est non. En revanche les 7 platanes qui se trouvent entre le Crédit Agricole et le pont de la Claysse seront taillés début décembre et si le budget le permet les 6 autres platanes après le pont de la Claysse seront taillés en 2024.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Thierry Bruyère-Isnard

Thierry Laurant

Thierry BRUYÈRE-ISNARD.

